



QUESTIONS CONTEMPORAINES

Proposition de corrigé DC 1

La loi est-elle toujours juste ?

Guillaume Pattou

Sommaire

<u>Introduction</u>	2
<u>1 La loi, un impératif social permettant l'existence de la justice</u>	2
A La loi est juste en tant que fondement nécessaire de tout ordre social	2
B La loi est le vecteur privilégié de réalisation d'une justice collectivement organisée et de l'existence d'une citoyenneté	3
<u>2 La légitimité parfaite des lois, un idéal de toute société</u>	4
A La loi parfaitement juste et légitime, un idéal utopique	4
B La légitimation des régimes et des ordres sociaux	4
<u>3 Le respect de principes et de procédures pour assurer la justice et la légitimité de la loi</u>	5
A Des procédures à la source de la légitimité des lois : les principes démocratiques comme possibilité de lois toujours justes ?	5
B Ce qui n'empêche pas des imperfections et des tensions	6
<u>Conclusion</u>	7

Introduction

La peine de mort a été abolie en France en 1981 suite au vote par le Parlement du projet de loi du Gouvernement de François Mitterrand. Pourtant, cette réforme a été entérinée alors que la majorité des français semblait approuver la peine de mort. Dès lors, la peine de mort est devenue injuste, c'est-à-dire illégale au regard des lois qui sont les règles écrites de caractère général et coercitif formant le droit positif en vigueur en France. Selon cette définition du juste, la loi serait ainsi toujours juste puisqu'elle est le vecteur incontournable de la justice dans une société. Mais le caractère juste peut aussi être envisagé par rapport à ce qui est légitime, c'est-à-dire en correspondance avec des représentations et des principes de justice pensée comme la morale et la recherche du bon et du bien. Pour les français qui étaient en sa faveur, la suppression de la peine de mort était sans doute injuste au sens d'illégitime selon leurs conceptions.

Or, s'il n'y a qu'une loi en vigueur, les conceptions du juste sont nombreuses et contradictoires. S'il n'y a pas d'unanimité, la loi ne peut toutes les refléter, les défendre et les appliquer. Il apparaît qu'elle ne saurait être totalement et toujours juste au sens de légitime pour tous. Comment dès lors envisager ce double caractère juste de la loi et cette tension entre la légalité et la légitimité ? La loi ne serait-elle pas juste par ce simple fait qu'elle régule les sociétés par delà les divergences ? Mais *a contrario* n'y a-t-il pas des situations où les lois peuvent être considérées comme véritablement injustes et où leur défaut de légitimité, leur iniquité, supprime leur respect légal ? Comment concilier ces deux critères du juste, et assurer la convergence du légal et du légitime ? Peut-on concevoir et réaliser cette coïncidence de façon à ce que la loi soit toujours juste ?

Si la loi est juste en ce sens qu'elle est un impératif social, à la fois condition de l'existence d'une société et de concrétisation par celle-ci d'une justice collective, l'accord unanime sur ses contenus semble un idéal inaccessible voire dangereux. Dès lors, il semble que la possibilité de lois toujours justes soit à rechercher dans les procédures régissant leur élaboration.

1 La loi, un impératif social permettant l'existence de la justice

La loi est le vecteur incontournable de création d'un ordre collectif. Sans elle, l'instauration d'une justice socialement organisée selon des règles est impossible.

A La loi est juste en tant que fondement nécessaire de tout ordre social

Les lois sont les conditions nécessaires de l'existence d'un ordre social régulé. Dans la pensée de Hobbes et la description de l'état de nature que celui-ci dresse dans *Le Léviathan*, livré à la seule « loi » naturelle, celle du plus fort et du plus rusé, l'homme est soumis à un état dit guerre de tous contre tous, guerre larvée, possible, générée par une absence de confiance en autrui, et non forcément de guerre déclarée, avérée et ouverte. Il est alors un loup pour lui-même. Une puissance supérieure, celle de l'Etat, du Léviathan, doit s'approprier le pouvoir et mettre un terme à cet état où la liberté et la justice ne sont que factices. Ce pouvoir s'appuie sur l'instauration des lois qui se veulent contraignantes et incontournables (« nul n'est censé ignorer la loi ») par les punitions qui sanctionnent leur non-respect.

Les lois sont l'instrument d'une puissance collective capable d'organiser la société sur la base de l'appropriation effective par l'Etat du monopole de la violence, critère essentiel de l'Etat